



## Départ d une sarl avec associés à 50-50

Par **Claire28**, le **19/08/2015** à **22:38**

Bonjour

Nous sommes 2 associés qui avons créés une société sarl il y a bientôt 2 ans

Nous sommes à 50 50 chacun.

Je souhaite aujourd'hui quitter la société qui ne dégage pas de salaire.

Mon actuel associé souhaite continuer seul l activité.

Nous avons investi chacun de l argent dans le capital social de la société lors de sa création.

Pourrai je récupérer cet argent ? Si oui, sous quelle forme ?

De plus, comment vont se dérouler les démarches à venir pour valider mon départ ?

Merci pour vos retours et conseils.